



# FICHE D'INSCRIPTION FORMATEUR EN SECOURISME / FC F PSC ou PS



NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ NOM DE JEUNE FILLE : \_\_\_\_\_  
 DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ LIEU DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ DEPARTEMENT : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_  
 TELEPHONE : \_\_\_\_\_ PORTABLE : \_\_\_\_\_ E-MAIL : \_\_\_\_\_  
 ACTIVITE / PROFESSION : \_\_\_\_\_ GROUPE SANGUIN : \_\_\_\_\_  
 ALLERGIE(S) : \_\_\_\_\_ AUTRES : \_\_\_\_\_

NOM(S) et COORDONNEES téléphoniques des personnes à prévenir en cas d'accident (2 numéros si possible)  
 :

### A REMPLIR PAR TOUS LES CANDIDATS :

Je, soussigné.....atteste l'exactitude des renseignements données et confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la ou les formation(s) choisies. Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé. **Fait à ....., le ..... Signature de la Personne Civilement Responsable**

Je cède mon droit à l'image ou celui de mon enfant pour reproduire et diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, et ce à titre gracieux, et ce pour 15 années. Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association Sud Ouest Secourisme. **Fait à ....., le ..... Signature**

Cocher la case devant la ou les formation(s) choisie(s)	COÛT	DATE
<input type="checkbox"/> Formateur « Prévention et Secours Civiques » (PIC F inclus) : Enseignement du PSC 1	680 €	
<input type="checkbox"/> Formateur « Premiers Secours » (PIC F inclus) Enseignement du PSC 1, PSE 1 et 2	1100 €	
<input type="checkbox"/> Formateur « PSC » vers formateur PS : Enseignement du PSE 1 et 2	480 €	
<input type="checkbox"/> <u>Formation</u> continue (recyclage) Formateur « PSC » ou « PS »	75 €	
<input type="checkbox"/> - Formateur « PSC » ou « PS » vers formateur SST (déjà titulaire du SST ou pas) <input type="checkbox"/> - MAC formateur SST	Nous consulter	
L'Association S.O.S forme également des : <b>PSC 1, PSE 1 et 2, SST, BNSSA</b> , et tous les maintiens des acquis (recyclages)		

#### **A) Fournir pour la formation continue (recyclage) de formateur PS ou PSC :**

1. La fiche d'inscription dûment remplie avec 1 photographie d'identité.
2. Un chèque du montant de la formation à l'ordre de Sud Ouest Secourisme
3. 1 **enveloppe timbrée** au tarif en vigueur **EN FORMAT 21 X 29.7 cm**
4. Photocopie du diplôme de formation **initiale** tels que : **BNMPS, PAE 1, PAE 3, Formateur « PSC » ou « PS »**.
5. Photocopie de la formation continue (recyclage) de l'année précédente si celle-ci n'a pas été effectuée dans notre association.

#### **B) Fournir lors de l'inscription à la formation initiale de formateur**

### Voir dossier d'inscription de la formation choisie

Dossier à envoyer **COMPLET** à

**Sud Ouest Secourisme**

143 impasse des osmondes 40510 SEIGNOSSE



**REGLEMENT INTERIEUR A OBSERVER LORS DES FORMATIONS INITIALES  
DE FORMATEUR ET DE LA FORMATION CONTINUE PAE PSC OU PS**

- ARTICLE 1 :** Toute personne suivant une formation au sein de l'association Sud Ouest Secourisme est couvert par une assurance pour l'activité nommée pendant les heures de formation.
- ARTICLE 2 :** Le statut d'adhérent de l'association est assujéti à la somme de 10 € de cotisation annuelle. Non obligatoire pour participer à une formation.
- ARTICLE 3 :** Le candidat inscrit à l'une de nos formations est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties. La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrite le centre de formation de la FNMNS permet principalement de vous prévenir contre un risque engageant un tiers. Nous vous conseillons de vérifier les dispositions de votre contrat d'assurance en responsabilité civile.
- ARTICLE 4 :** Toute personne suivant une formation doit fournir un dossier d'inscription complet.  
**Ce dossier est à envoyer à S.O.S 143 impasse des osmondes 40510 SEIGNOSSE.**
- ARTICLE 5 :** Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui est mis à sa disposition pendant la durée de la formation.
- ARTICLE 6 :** Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage à suivre régulièrement la formation qu'elle a entreprise et respecter les formateurs.
- ARTICLE 7 :** Toutes convocations, renseignements, informations, et conseils seront transmis par **INTERNET (mail)**. Le candidat s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par courriel ou par téléphone.
- ARTICLE 8 :** L'association S.O.S. s'engage pour chaque formation initiale de formateur à remettre en format papier le ou les référentiel(s) technique(s) ainsi que le ou les RIC RIF concernés.
- ARTICLE 9 :** **Toute formation commencée est due** sauf empêchement majeur apprécié par le bureau directeur. Si le candidat tombe malade (justification d'un certificat médical) pendant la ou les formations, une autre date de formation lui sera proposée dans les 12 mois qui suivent son inscription. En aucun cas la formation lui sera remboursée. **Pour toutes révisions annuelles, Si le candidat n'a pas atteint les compétences requises lors de cette journée de réactualisation, il se verra proposer une autre date de formation dans l'année en cours. En aucun cas une attestation de formation continue lui sera délivrée.**
- ARTICLE 10 :** Une **somme sera gardée** en cas de désistement dans les 15 jours qui précèdent une formation :
- **150 euros pour l'UE Formateur PSC.**
  - **150 euros pour la formation de formateur à l'UE FPSC vers l'UE FPS**
  - **200 euros pour l'UE Formateur PS.**
  - **40 euros pour le maintien des acquis de formateur PSC ou PS**
- Pour les autres formations voir le règlement intérieur concerné.  
Une somme de **11 euros** sera demandée pour toute demande de duplicata de « diplôme » FNMNS
- ARTICLE 11 :** **La somme totale de la formation sera gardée et encaissée (aucun remboursement ne sera effectué) en cas de désistement la veille de la formation ou de l'absence du candidat le jour même de la formation.**
- ARTICLE 12 :** Le candidat débiteur :
- ne sera en aucun cas présenté à un jury d'examen,
  - ne se verra délivrer aucun diplôme ou attestation,
  - ne pourra suivre la formation.
- ARTICLE 13 :** En cas de non respect de l'un des articles du présent règlement, le bureau directeur se réserve le droit de prononcer l'exclusion de tout candidat en début ou en cours de formation sans aucun remboursement.